

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 16 novembre 2021

Convocation du : 10 novembre 2021

Le deux mille vingt et un, à 17 heures 30, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Montmaur sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de Fabien GASCARD, secrétaire de séance.

Présents : Michel RICOU-CHARLES, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Robert PAUCHON, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Bernadette SAUDEMONT, Rajaa TOUSSAINT ;

Absents et excusés : Jacques FRANCOU, Françoise PINET, Roger AQUINO, Dominique TRUC, Mallorie BOURGOGNE, Jean-Claude VALLIER, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Alain CAUSSE, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT ;

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alain BOYOD ;
Dominique TRUC excusé a donné pouvoir à Christiane ACANFORA ;
Mallorie BOURGOGNE excusée a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT ;
Olivier REGORD excusé a donné pouvoir à Bernadette SAUDEMONT ;
Alain CAUSSE excusé a donné pouvoir à Jean BANAL ;
Gérald GRIFFIT excusé a donné pouvoir à Anne-Marie GROS ;
Claude DUBUT excusée a donné pouvoir à Rajaa TOUSSAINT ;

ORDRE DU JOUR : Convention Topoguide de randonnées pédestres avec les Offices du Tourisme

Cette délibération remplace la délibération n° De116 envoyée précédemment

Afin d'assurer la bonne promotion de la randonnée pédestre sur le territoire, la Communauté de Communes Buech Dévoluy a élaboré deux topoguides, l'un décrivant les itinéraires du Dévoluy et l'autre les itinéraires du Buëch.

Lors du Conseil Communautaire du 27 septembre, il avait été décidé de vendre les stocks de topoguides à prix coutant aux Offices du Tourisme.

Or, cette proposition ne leur permet pas la mise en dépôt -vente des ouvrages auprès d'autres organismes.

IL est donc proposé de revenir sur cette décision et d'établir une convention avec les Offices du Tourisme : les stocks de topoguides et cartes d'appel leur seront remis gratuitement, et les recettes devront leur permettre de réaliser les rééditions suivantes.

Les stocks de topoguides qui seront confiés aux Offices du Tourisme :

- 2470 exemplaires du topoguide du Dévoluy au prix de vente de 5€
- 970 exemplaires du topoguide des Sources du Buëch au prix de vente de 6€
- Il est prévu que la CCBD conserve 30 exemplaires de chacun des ouvrages.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve la proposition de conventionnement avec les deux offices du tourisme
- Autorise le Président à signer la convention avec les deux offices du tourisme et les documents afférents.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 32 dont 7 pouvoirs	Pour : 32	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20211116-De140_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2021

Affichage : 01/12/2021

Pour le président



Ainsi fait et délibéré à Montmaur, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président



Michel RICOUL-CHARLES